

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE PORTNEUF  
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 17 février 2015 à 8 h 00 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

**SONT PRÉSENTS :**

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
-------------------------	-------------------------------

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h 00)**
2. **ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

15-02-45 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (8 h 00)**
2. **PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE NEUVILLE ENVERS LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES VISANT L'ACHAT DE L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**
4. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE NEUVILLE ENVERS LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES VISANT L'ACHAT DE L'ÉGLISE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES**

15-02-46 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a mandaté, il y a plusieurs mois, une firme externe aux fins de réaliser un programme fonctionnel et technique en vue d'aménager la bibliothèque municipale Félicité-Angers à l'intérieur de l'enceinte de l'église Saint-François-de-Sales;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a présenté, le 4 février 2015, au conseil de Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Sales, le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale Félicité-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville souhaite acquérir l'église Saint-François-de Sales afin de procéder aux travaux nécessaires pour l'aménagement de la bibliothèque municipale à l'intérieur de l'enceinte de l'église ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Sales a transmis à la Ville de Neuville son accord concernant le transfert de propriété de l'église Saint-François-de-Sales, en contrepartie du paiement de la somme d'un dollar (1\$), et la conclusion d'une convention portant sur la gestion et l'occupation partielle future de l'église Saint-François-de-Sales par le conseil de Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Sales;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

**QUE** ce conseil accepte d'acquérir l'église Saint-François-de-Sales pour la somme d'un dollar (1\$);

**QUE** ce conseil s'engage à conclure avec le conseil de Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Sales une convention portant sur la gestion et l'occupation partielle future de l'église Saint-François-de-Sales par le conseil de Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Sales;

**QUE** le conseil autorise monsieur Bernard Gaudreau, maire, et monsieur Daniel Le Pape, directeur général et greffier, à représenter la Ville de Neuville pour finaliser le processus d'achat de l'église Saint-François-de-Sales pour un montant d'un dollar (1\$), et à signer tout document nécessaire à la transaction immobilière impliquant ladite église de Neuville sise au 704 rue des Érables ainsi que le stationnement adjacent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 05.

*En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.*

---

Bernard Gaudreau  
Maire

---

Daniel Le Pape  
Directeur général et greffier